

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/05/2013

Réception par le Prefet : 21/05/2013

Publication : 24/05/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-5-12-3

Séance du vendredi 17 mai 2013

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

GEMES ASSISES NATIONALES DES VILLES MOYENNES ET INTERCOMMUNALITES A COLMAR DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-12-2 du 5 décembre 2012, relative aux interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'allouer une subvention de 7 500 € à la Fédération des Villes Moyennes (FVM) pour l'organisation des Assises Nationales des Villes Moyennes et Intercommunalités, les 6 et 7 juin 2013 à Colmar
- Autorise le prélèvement du crédit correspondant sur le programme J718, chapitre 65, fonction 021, nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions